

SAMEDI 14 JUIN 2025



10^h 00' KM du GOSIER

16^{ème} Edition



Rony BRUTE

Parrain de la
manifestation

COURSE
DEPART 16h30



10'KM du GOSIER

16^{ème} Edition



Rony BRUTE

Rony Brute, Un champion Inspirant et Inspiré

Rony Brute, parrain de la 16^{ème} édition des 10 km du Gosier, incarne la notion d'« **Autrement Capable** ».

Selon lui, le handicap ne définit pas les limites, mais ouvre de nouvelles perspectives.

Champion de Guadeloupe d'athlétisme dans les années 80, Rony Brute a d'abord été un sportif de haut niveau. Petit, son idole était Karl Lewis. Il était alors persuadé qu'il serait champion olympique.

Atteint de rétinite pigmentaire, une maladie génétique, dégénérative, qui le prive peu à peu de la vue, Il s'illustre dans de nombreuses courses à pieds et s'essaye à divers marathons.

Rony montre lors de chacune de ses compétitions que le handicap n'est pas un obstacle, mais une opportunité de se surpasser.

Ce handicap, il en a fait une force qui le pousse à relever chaque jour de nouveaux défis contre la cécité.

Son dernier challenge en date et pas des moindres : sa participation aux **Jeux paralympiques de Paris** l'année dernière. Le sport est vecteur d'inclusion, pour peu que l'on mette les moyens nécessaires pour permettre à tous de le pratiquer. C'est ce que Rony essaye de transmettre chaque jour en relevant de nouveaux défis dans sa vie quotidienne.

Son engagement va bien au-delà du sport : il inspire, conseille accompagne chacun dans sa quête de performance et de bien-être.

Il travaille, en étroite collaboration avec son frère, Bruno. Ils s'illustrent dans la gestion et l'organisation d'évènements sportifs (**La Jogger's, le semimarathon Internationale de Pointe-à-Pitre, le Mémorial Fabrice Brute**) et mettent en avant les valeurs d'inclusion et de dépassement de soi. Rony Brute ne se fixe aucune limite et a plusieurs cordes à son arc.

- **Vice-champion de France du marathon handisport**
- **Co-gérant de Jogger's Sport Running Conseil Guadeloupe**
- **Expert Running et spécialiste du conseil en équipement adapté.**

Rony est aujourd'hui une figure emblématique de l'Handisport et un Ambassadeur de Résilience.

Homme complet, mais avec Rony, nous ne sommes point à l'abri d'un nouveau challenge...

REGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Article 1 : Le Comité de Quartier de Belle-Plaine, organise en collaboration de la Ville du Gosier et la Communauté d'Agglomération « LA RIVIERA DU LEVANT », la seizième édition de la course pédestre intitulée « LES 10 KM DU GOSIER », Course à Label Argent, le samedi 14 Juin 2025. Le départ est prévu à 16 h 30.

Article 2 : Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAAF Assurances dont le siège social se situe à Chaban 79180 CHAURAY.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, décès etc...).

Article 4 : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2009 ou avant. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé. **Pour les mineurs, l'autorisation parentale présente sur le bulletin d'inscription doit être renseignée et signée.**

Article 5 : Classement.

Seront récompensées les catégories suivantes :

- Scratch : Hommes et Femmes
- Jeunes : Hommes et Femmes.
- Autrement Capable (Handi) : Hommes et Femmes.

Article 6 : La participation de chaque concurrent est de 10€ pour les licenciés, de 15,00€ pour les non-licenciés. avant le 13 Juin 2025. La participation sera de 15€ le jour de l'épreuve et pour les inscriptions par internet : fabricessportschrono.fr. Les inscriptions peuvent se faire par courrier : **Comité de Quartier de Belle-Plaine 29 Lot Belle-Plaine 97190 LE GOSIER, ou par téléphone au 0690 352 523.**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions seront clôturées à 14 heures précises le Samedi 14 Juin 2025.

Article 7 : PPS ou licence

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les autres licences délivrées par la F.F.A (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées).

- ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé, mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisations seront établies également par cette dernière.

Pour être valable le «P.P.S.» doit être effectué au minimum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour accéder à la demande de « PPS », taper « PPS FFA » dans la barre de recherches du navigateur internet.

- Pour les mineurs, un questionnaire médical de santé signé des parents sera exigé.

Article 8 : La course est ouverte aux Personnes autrement capables (Handisports) . Les Personnes autrement capables (handisports), tout comme leur éventuel accompagnateur, seront tous deux inscrits à l'épreuve. Ils devront présenter leurs Parcours de Prévention Santé, conforme au règlement de la course.

Article 9 : Les participants engagent leur responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

Article 10 : Les bicyclettes et engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 11 : Le concurrent autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médiats à utiliser les images sur lesquels il peut apparaître à l'occasion de l'organisation.

Article 12 : Résultats

Ils seront affichés dès validation par le juge arbitre.

Conformément à la réglementation FFA toute réclamation devra être formulée au juge arbitre dans les 30 minutes qui suivent la mise à l'affichage des résultats.

Vous pouvez demander à ne pas figurer sur les résultats de l'épreuve. Vous devez le cas échéant le signaler à l'organisateur.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à respecter les règles sportives FFA, sous peine de disqualification.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir correctement le bulletin. Pour les règlements par chèque, mettez à l'ordre du Comité de Quartier de Belle-Plaine.

Nom : Prénom :

Adresse :

e.mail

Code sexe : Homme Femme

Date de naissance, (JJ/MM/AAAA): Nationalité :

N° de licence : Type de licence : Club :

Handisport : Préciser le type de handicap

Coureur accompagnateur

Selon votre cas, veuillez , mentionner le nom et prénom du coureur qui vous accompagne.

.....

Fait à le signature

Je soussigné (nom, prénom) autorise mon fils, ma fille né(e) en 2007 ou avant et mineur (e) le jour de la course, à participer à cette épreuve et dégage la responsabilité de l'organisateur.

Date signature

POUR LES NON LICENCIÉS

Je fournis une copie de ma licence en court de validité, ou un certificat médical portant la mention

de "Sport en compétition ou course à pied en compétition ou athlétisme en compétition".

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an à la date de la compétition)

Je remets une copie de mon parcours de prévention santé (PPS)

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au : Vendredi 13 juin 2025 à 20H00

Etabli le Par le

Docteur.....

(Ce certificat ne peut remonter à plus d'un an)

Fait à, le 2025

Signature :